

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Fromentaux

De : Gilles De Veyrinas <gldeveyrinas@gmail.com>

Date : 22/07/2022 15:17

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis un voisin direct du projet de parc éolien des Fromentaux et j'aimerais à ce titre porter à votre connaissance les éléments suivants concernant le projet.

Tout d'abord, je m'interroge sur les études réalisées en amont du projet. En effet, nous avons été informés de plusieurs changements dans le dimensionnement du projet sans que les études préalables n'aient été recalibrées.

A ce titre, par exemple, les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mât de moins d'une centaine de mètres quand le projet initial prévoyait quatre mâts d'une hauteur d'environ 150 mètres. Pour des raisons propres au promoteur, ces quatre mâts de moyenne dimension ont été remplacés par trois mâts de grande dimension sans pour autant que les études réalisées en amont de ce changement ne soient reprises en tenant compte du nouveau projet.

Les documents proposés par Engie ne répondent pas à ces interrogations, ce qui laisse planer un doute important quant au sérieux des études entreprises en amont de ce projet et à leur calibrage quant au projet réel d'implantation de trois mâts de 200m de hauteur.

Des études précises tenant compte de la réalité du projet et de son dimensionnement doivent être présentées par Engie qui ne peut se contenter de présenter des documents concernant un projet initial décorrélé de la réalité.

En matière de santé, le projet prévoit également un seuil continu de nuisance sonore qui impacteront directement les résidents alentours du projet. Le dossier d'Engie reconnaît d'ailleurs clairement que « *La présence d'éléments de grande hauteur peut avoir une incidence notable sur l'évolution du cadre de vie. Le projet éolien participera à l'évolution de l'ambiance acoustique des lieux.* »

Je m'étonne de l'absence de production d'une étude relative à l'impact de ce bruit continu sur la santé des riverains immédiats et en particulier des tout jeunes enfants ? En effet, mes petits enfants ayant moins d'un an, je m'inquiète de l'effet des effets des éoliennes (bruit continu, effets stroboscopiques, etc.) sur leur développement et les documents présentés par Engie n'apporte aucune réponse sur ces points pourtant capitaux qui nécessitent donc une réponse argumentée et détaillée de la part du promoteur.

Concernant la zone d'implantation du projet, nous sommes très inquiets de l'absence de prise en compte des différents captages qui se situent à proximité immédiate du projet qui prévoit pourtant de couler plusieurs centaines de tonnes de béton en sous-sol. En effet, l'accès aux ressources en eau potable sont et seront encore plus à l'avenir un enjeu majeur pour des territoires comme le nôtre.

Les documents d'Engie soumis à l'enquête publique indiquent simplement l'emplacement de ces captages mais n'apporte aucune étude précise concernant les impacts du projet sur les ressources en eau en matière de pollution ou encore d'écoulement y compris souterrain.

Nous attendons sur ce point la production d'une étude précise et sérieuse sur les impacts du projet sur les ressources en eau de la zone concernée pour les 20 années d'exploitation prévue.

Enfin, l'emplacement choisi ne semble pas prendre en compte les intérêts paysagers de la zone. Nous habitons une maison historique entourée d'un parc dont la perspective a été pensée et dessinées par des ingénieurs reconnus des Eaux et Forêts et qui contient plusieurs arbres remarquables. L'insertion d'éoliennes géantes dans ce cadre ruine donc ces perspectives sans qu'aucune étude ne soit présentée par Engie pour l'insertion de ses machines dans un paysage rural et harmonieux.

Ainsi, pour l'ensemble de ces raisons, nous estimons que le projet présenté par Engie n'a pas été suffisamment étudié et le choix de son implantation ne prend pas en compte divers intérêts humains et patrimoniaux primordiaux.

En l'état actuel des éléments présentés par Engie, ce projet ne devrait donc pas voir le jour sans préjudicier gravement à ces intérêts qui n'ont pas ou mal été calibré par le promoteur.

La production d'un dossier sérieux et corrélé à la réalité du projet nous semble être la moindre des choses avant de pouvoir envisager l'obtention d'une autorisation administrative qui aura des effets irréversibles sur la vie des avoisinants de ce projet

Bien à vous,

Gilles et Laurence de Veyrinas

0673009547